

## Culture/Animation

### Soirée théâtre



Le vendredi 20 septembre, la représentation de la pièce "l'Invité" a attiré plus de 80 personnes à la salle Louis Duger. Cette comédie, jouée par une troupe locale, VICE VERSA de Billère, a séduit le public par son rythme et son humour.

L'initiative de proposer un repas après la représentation a été appréciée par le public et les comédiens, qui ont salué la convivialité et l'accueil réservé par les organisateurs, l'Association festive Igonaise (l'AFI).

De nombreux spectateurs ont d'ailleurs exprimé leur souhait de voir d'autres événements de ce type à Igon.

Encore merci à tous ceux qui ont fait que cette soirée ait pu rencontrer un tel succès.

### Exposition photos Florence Reynaud.

Florence Reynaud est une habitante d'Igon, installée dans notre village avec son mari Julien et ses deux enfants depuis deux ans.

Leur volonté de découvrir le territoire de la plaine de Nay, mais aussi la montagne Béarnaise, leur facilité de communication leur ont permis de s'intégrer rapidement dans notre village.

L'intérêt porté à la nature, aux animaux, mais aussi aux hommes qui travaillent à leur contact, notamment dans les estives ont permis à Florence d'immortaliser quelques moments simples de la vie des éleveurs entourés de leurs bêtes.



La photographie n'est pas son métier, mais sa passion. Ses clichés dégagent, force, émotion et authenticité.

C'est tout naturellement que Florence a souhaité partager ses œuvres auprès des habitants de la commune et réalisera une exposition à la mairie d'Igon du 1<sup>er</sup> novembre au 30 novembre sur le thème du pastoralisme et de la vie dans les Pyrénées avec bien sûr quelques photos d'Igon.

Nous vous invitons à venir nombreux découvrir son exposition. Entrée libre aux heures d'ouverture de la mairie.

### CME/projet concours

Le conseil municipal des enfants organise un concours d'illustration de la carte de vœux 2025 de la commune d'Igon, sur le thème : la saison de L'Hiver. Tous les habitants sont invités à participer au concours, soit avec un dessin, des photos, des collages, etc ... vous avez jusqu'au 3 novembre pour réaliser votre illustration, qui devra être déposée à la mairie. Un flyer a été distribué par les jeunes du CME, dans chaque foyer. Si toutefois vous avez des questions, n'hésitez pas à appeler le secrétariat de mairie.

N'hésitez pas à contacter les services de la mairie

Mairie d'Igon, Place Saint-Vincent 64800 IGON - 05.59.61.23.75 / mail : [mairie.igon@wanadoo.fr](mailto:mairie.igon@wanadoo.fr) / [www.igon.fr](http://www.igon.fr)

Rejoignez-nous sur les réseaux sociaux FACEBOOK, INSTAGRAM ET INTRAMUROS.

Ne pas jeter sur la voie publique.



## ADO'BUS

Depuis cette année, en partenariat avec la CCPN, la commune accueille le bus de L'ADO'BUS du service jeunesse.

Le second accueil a eu lieu cet été au mois d'août, à la Chênaie où une vingtaine de jeunes ont participé à une après-midi/soirée cuisine et à un jeu de rôle (douanier/contrebandier).

C'est dans une atmosphère joyeuse qu'ils ont préparé le repas, dîné ensemble, et passé la soirée sur une partie de la place de la Chênaie spécialement privatisée pour eux toute l'après-midi et la soirée.

Si certains jeunes du village souhaitent bénéficier de ce dispositif, il est indispensable de s'inscrire auprès du service jeunesse de la CCPN. Tel. 05 59 61 11 82

Nous remercions les riverains Igonais d'avoir respecté les conditions d'accès et d'accueil de l'Ado'Bus.



## Epreuve cycliste



Le samedi 21 septembre le Vélo Club Nayais organisait sa dernière épreuve de l'année : la rencontre des écoles du 64 à Igon.

Cette épreuve est réservée aux plus jeunes, de 6 à 15 ans avec une épreuve sur route et un cyclo-cross. Les participants étaient au rendez-vous. Merci pour votre présence dans notre village et bravo aux jeunes garçons et filles pour le spectacle offert dans un excellent état d'esprit.

Merci également aux bénévoles pour la sécurisation des routes, pour l'organisation et la réception conviviale.

## Associations

### Chatszen

**Campagne de stérilisation des chats**

Avec VÉTÉRINAIRE POUR TOUS

Conditions de revenus

Reste à charge :  
35€ stérilisation (mâle ou femelle)  
52€ stérilisation + identification

Jusqu'au 31 Octobre

Clinique Vétérinaire du Pic du Midi d'Ossau  
05 59 05 62 08

A l'ère de « l'animal jetable » et face à la recrudescence des demandes de prises en charge en tous genres, l'association Chats Zen Igon tient à rappeler ses priorités :

Le principal but est d'éviter la prolifération des chats dans la commune dans le respect du bien-être animal. Pour rappel, un couple de chats peut donner, en 4 ans, plus de 20 000 descendants.

L'association s'occupe exclusivement des chats sauvages et/ou errants de Igon.

L'association apporte autant que possible aide et soutien aux Igonais pour la capture et la stérilisation des chats errants et/ou sauvages. En aucun cas elle ne peut apporter un service « clé en main ». Une fois identifiés (obligation depuis 2012) et stérilisés, ils seront remis sur site.

N'hésitez pas à contacter les services de la mairie

Mairie d'Igon, Place Saint-Vincent 64800 IGON - 05.59.61.23.75 / mail : [mairie.igon@wanadoo.fr](mailto:mairie.igon@wanadoo.fr) / [www.igon.fr](http://www.igon.fr)

Rejoignez-nous sur les réseaux sociaux FACEBOOK, INSTAGRAM ET INTRAMUROS.

Ne pas jeter sur la voie publique.



Les bénévoles de l'association ne sont pas joignables 24h/24 , ils ne sont que cinq pour tout le village. Lors de l'adoption par un tiers d'un chat ou chaton, l'association demandera une caution correspondante à la stérilisation et l'identification. A ce titre, l'association bénéficie de réductions et peut en faire profiter les adoptants.

Grâce aux membres, aux généreux donateurs et subvention de la Mairie, l'association Chats Zen a identifié, stérilisé plus d'une cinquantaine de chats sur la commune et a procédé à de belles adoptions.

Nous faisons appel à toutes les bonnes volontés pour nous aider, nous soutenir, en adhérant à l'association ou en nous fournissant des croquettes, pâtées. Nous sommes bien sûr encore et toujours à la recherche de familles d'accueil pouvant recueillir temporairement (donc à moyen terme) des chatons ou chats adultes sociables en attendant leur adoption.

Nous appelons également et surtout à la responsabilité de tous et de chacun pour la stérilisation de vos animaux.

Article 521-1 du code pénal : « Le fait, publiquement ou non, d'exercer des sévices graves ou de commettre un acte de cruauté envers un animal domestique, ou apprivoisé, ou tenu en captivité, est puni de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende. (...) Est également puni des mêmes peines l'abandon d'un animal domestique, apprivoisé ou tenu en captivité (...) »

Pour tout renseignement complémentaire, dons, adhésions, aide alimentaire, famille d'accueil, vous pouvez contacter la Mairie qui prendra aussitôt contact avec nous ou via le mail ci-dessous.

[association.chatszen.igon@gmail.com](mailto:association.chatszen.igon@gmail.com)

Un grand merci pour votre compréhension et votre aide.

## *Tout se sème*

L'association Tout se sème gère un jardin partagé au bas de la côte de la Monjoie. C'est aussi un lieu de partage, de création et de convivialité où se retrouvent les personnes qui souhaitent échanger et partager.

Tout se sème s'est notamment investi au printemps dans le piégeage des frelons asiatiques. Le résultat de cette campagne de printemps est l'élimination de 857 frelons sur la soixantaine de pièges posés sur l'espace public et chez les particuliers.

A noter que quelques frelons européens et quelques guêpes ont été aussi capturés, mais pas d'abeilles, ce qui confirme l'adéquation du produit utilisé.

Afin de capturer les futures fondatrices de nids de la saison prochaine, le piégeage est reparti au début de l'automne. Si vous avez un piège et que vous souhaitez le passage de l'association, vous pouvez contacter François au 06 75 84 91 84 ou contacter la mairie qui fera suivre.

Je vous rappelle que l'adhésion annuelle à cette association est de 5 €, le piège et le produit étant fournis. Le renouvellement des cotisations se déroulera au printemps.

Mail : [toutseseme@gmail.com](mailto:toutseseme@gmail.com)

## *Igon 2040/PLU*

- Les réunions de préparation afin de modifier notre PLU se poursuivent avec notre prestataire.
- Il en est de même pour le groupe de travail Igon 2040 qui se réunira sur un rythme d'une fois par mois.

N'hésitez pas à contacter les services de la mairie

Mairie d'Igon, Place Saint-Vincent 64800 IGON - 05.59.61.23.75 / mail : [mairie.igon@wanadoo.fr](mailto:mairie.igon@wanadoo.fr) / [www.igon.fr](http://www.igon.fr)

Rejoignez-nous sur les réseaux sociaux **FACEBOOK**, **INSTAGRAM** ET **INTRAMUROS**.

Ne pas jeter sur la voie publique.



## Citoyenneté / Vivre ensemble

*Comme lors de toutes nos communications, nous consacrons une rubrique aux règles de citoyenneté et de respects dans notre village qui doivent contribuer à instaurer un climat calme et serein au quotidien.*



Voici, ci-contre un exemple de dépôt sauvage que nous avons retrouvé au Cassoura il y a peu de temps. C'était un lundi, la déchèterie était fermée. Comment qualifier un tel acte ? Qui encore au 21ème siècle peut jeter des déchets dans la nature ?

Heureusement dans ce cas le numéro d'immatriculation de l'indélicat a été relevé par un témoin et transmis à la gendarmerie.

Voici quelques échantillons que nous pouvons ramasser au quotidien sur la voie publique : canettes, mouchoirs en papier, paquets de cigarettes, gobelets, emballages divers,...

La propreté de notre village est une affaire de tous et doit être une volonté de chacun. Il y a suffisamment de poubelles dans le village pour ne pas jeter ses débris par terre. Nous avons bien sûr conscience que cela n'est pas forcément le fait des habitants d'Igon et que les personnes qui passent en voiture dans le village peuvent prendre quelques libertés avec les règles de savoir vivre.



➤ Concernant les chiens, nous rappelons tout d'abord que ceux-ci doivent être tenus en laisse dans les rues du village, lors de leurs promenades (même les chiens gentils). Pour ne pas avoir respecté cette règle, plusieurs incidents se sont produits cet été.

D'autre part, concernant les déjections des chiens sur la voie publique, nous vous demandons de les ramasser, que ce soit sur la chaussée ou dans l'herbe. Il n'est jamais agréable pour les agents qui passent le rotatif d'être éclaboussés par les excréments oubliés.

➤ Encore une fois, nous rappelons de ne pas sortir vos containers jaunes et verts trop tôt avant la collecte et de les rentrer rapidement après la collecte.

D'autre part, les containers doivent être stockés dans l'espace privé de chacun et non sur la voie publique.

➤ Nous vous demandons également d'entretenir les haies entre voisins de façon à ne pas susciter de conflits ou de tensions. De même concernant les branches des arbres qui peuvent déborder sur la propriété voisine ou sur la voie publique

➤ Avant tout projet de construction, de modification du bâti (notamment création d'ouvertures) dans votre propriété, quel que soit la surface créée, nous vous engageons à venir consulter en mairie ou sur le site internet de la mairie les règles d'urbanisme. Si besoin d'informations complémentaires, nous pourrions vous renseigner au secrétariat de la mairie sur les règles à respecter.

➤ Nous vous rappelons que les horaires de tonte et de bricolage bruyants sont permis la semaine entre 8h30 et 12h et de 14h30 à 19h30. Le dimanche et jours fériés uniquement de 10h à 12h.

➤ Enfin, la citoyenneté est une affaire de tous. Chacun doit être acteur et contribuer au bien vivre dans notre village.

N'hésitez pas à contacter les services de la mairie

Mairie d'Igon, Place Saint-Vincent 64800 IGON - 05.59.61.23.75 / mail : [mairie.igon@wanadoo.fr](mailto:mairie.igon@wanadoo.fr) / [www.igon.fr](http://www.igon.fr)

Rejoignez-nous sur les réseaux sociaux **FACEBOOK**, **INSTAGRAM** ET **INTRAMUROS**.

Ne pas jeter sur la voie publique.

